

**Compte rendu Sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 10 septembre 2018**  
**au siège 34 Grand 'Rue à Rombas**

---

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le DIX du mois de SEPTEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 septembre 2018.

Présents : MM. FOURNIER, CANTELE, CORRADI, DROUIN, FAVIER, HENRY, MATELIC, MUNIER, PELIZZARI et WATRIN.

Membres ayant donné procuration : M. MULLER à M. FAVIER  
M. BOLTZ à M. MATELIC

Absent excusé : néant

Absent : M. FICHTER

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

---

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 Août 2018**

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 20 août 2018.

**1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**1.1 DB 2018-70 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Bâtiment d'accueil d'entreprises – Cession de deux cellules à la société WESTFALEN**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de céder au profit de la société WESTFALEN, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, les cellules 4 et 5 du Bâtiment d'Accueil d'Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » à Rosselange, selon les conditions proposées par la société ;
- DÉCIDE de fixer le prix de cette cession à 500 € HT le m<sup>2</sup> pour la partie bâtie (ce prix intégrant le terrain non-bâti attaché à cette cellule), conformément à l'estimation du service France-Domaine soit 311 000.00 € HT (138 500.00 € HT pour la cellule 4 et 172 500.00 € HT pour la cellule 5) ;
- DÉCIDE de diminuer de ce prix, comme cela s'est pratiqué pour toutes les cessions de cellules dans les bâtiments d'activités communautaire, le montant des loyers que la société WESTFALEN aura payés jusqu'à la date effective de la cession.
- Et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à passer à cet effet avec la société WESTFALEN ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

**1.2 DB 2018-71 - Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'Entreprises – cellule n° 4 – Passation d'un avenant au bail de location passé avec la « SCI du Château »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la passation d'un avenant au bail passé le 17 avril 2012 entre la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et la « SCI du Château » pour la location du local n°4 de l'Hôtel d'Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » à Sainte-Marie-aux-Chênes, afin de corriger une erreur matérielle portant sur l'identité du preneur ;

- ACCEPTTE, qu'à la suite de cette rectification le bail soit établi, depuis son origine, au nom de la Société « ERI EST » ;
- PREND ACTE que les autres clauses et conditions du bail consenti par erreur à la SCI du Château demeureront inchangées ;
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

### **1.3 DB 2018-72 - Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'entreprises – Cession d'une cellule à la SAS « ERI-EST »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à la rectification de la décision qu'il a adoptée lors de sa réunion du 11 juin 2018 relative à la cession du local n°4 de l'Hôtel d'Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire, en précisant que cette cession est consentie à la Société « ERI EST » et non pas à la SCI du Château
- PREND ACTE du fait que les autres dispositions contenues dans la décision du Bureau Communautaire du 11 juin 2018 demeureront quant à elles inchangées.

### **1.4 DB 2018-73 - Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la « SARL CARDET Chauffage Sanitaire » – Compromis de vente**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de céder, au profit de la Société « CARDET Chauffage Sanitaire », domiciliée à CLOUANGE (57185), 50 rue Maréchal Foch, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, une parcelle située sur le Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine », cadastrée : BAN DE CLOUANGE - Section 04, n° 93, d'une superficie de 1.424 m<sup>2</sup>,
- DÉCIDE de passer outre l'estimation de « France Domaines » fixant la valeur de ces terrains à 16.10 € HT le m<sup>2</sup> et de fixer le prix de cette cession au prix bilan de la Z.A.C. soit 23,00 € HT le m<sup>2</sup>,
- et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à passer avec la société « CARDET Chauffage Sanitaire » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

### **1.5 DB 2018-74 - Aide à la rénovation des commerces des centres villes - Attribution de fonds de concours**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 812,10 € à un commerçant dans le cadre de l'aide à la rénovation des commerces de centres villes,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

## **2. DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **2.1 DB 2018-75 – Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Versement de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 79,50 € à un particulier dans le cadre de l'aide aux équipements de développement durable,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

### **3. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**

#### **3.1 DB 2018-76 – Parc d'activités communautaire « Ramonville » - Cession par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) d'un terrain au profit des Etablissements HIEULLE à Pierrevillers**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de donner son accord à la rétrocession directe, par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, de la parcelle cadastré n° 674 section C sur le ban de PIERREVILLERS – Section C – N° 674, d'une superficie de 1.876 m2 au profit des Etablissements Hieulle, domiciliés 1bis Chemin de Silvange à Pierrevillers,
- Et FIXE le montant de cette cession à 9 380.00 € TTC dont 0 € de TVA sur marge, la marge étant nulle, conformément à l'estimation du service France-Domaine en date du 7 mai 2018.

### **4. LOGEMENT**

#### **4.1 DB 2018-77 – Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers pour un montant total de 2 618,00 € dans le cadre de l'opération Ravalement de façades,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

#### **4.2 DB 2018-78 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers pour un montant total de 3 186,00 € dans le cadre de la campagne d'isolation thermique,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

#### **4.3 DB 2018-79 – Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés – Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 250,00 € à un particulier dans le cadre du protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

### **5. DECHETS MÉNAGERS**

#### **5.1 DB 2018-80 – Mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du verre - Lot N°1 (MULLER TP) - Avenant N° 2**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant N°2 du Lot N° 1 - MULLER TP (tranche ferme) ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement du marché.

#### **5.2 DB 2018-81 – Mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du verre - Lot N°2 (CONTENUR) - Avenant N°1**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant N°1 du Lot N° 2 - CONTENUR (tranche ferme) ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement du marché.

## **6. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS**

### **6.1 DB 2018-82 – Étude hydraulique du bassin de la « Barche » - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de MARANGE-SILVANGE**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de MARANGE-SILVANGE avec une limite d'engagement de 40 000 € TTC.

## **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **7.1 DB 2018-83 – Association « CCPOM-Convivialité » - Versement du solde de la subvention 2018**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser le solde de la subvention 2018 accordée à l'association « CCPOM-Convivialité », d'un montant de 1 150,00 €.

## **8. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités au 31/08/2018.
- Tableau de bord financier au 31/08/2018.
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/07/2018.
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/08/2018.
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/08/2018.
- Tableau de bord « Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique » au 31/08/2018
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/08/2018.
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/08/2018.
- Tableau de bord « Petite Enfance » du 31/07/2018.
- Autres communications

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h10.

\*\*\*\*\*

Rombas, le 17 septembre 2018

**Le Président,**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lionel Fournier".

**Lionel FOURNIER**